

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



PROJET – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS ET DES CONSEILLERS EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS

Séance tenue le 26 octobre 2022, à 8 h 30, entièrement en mode virtuel

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Présentation des règles applicables pour la présente assemblée générale
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente
5. Rapport de la présidence de l'Ordre sur les activités 2021-2022
6. Rapports des présidences des comités de gouvernance du conseil d'administration sur les activités 2021-2022
7. Bilan des activités 2021-2022 de la direction générale
8. Présentation des états financiers audités de l'exercice 2021-2022
9. Nomination des auditeurs pour l'exercice financier en cours
10. Cotisation annuelle 2023-2024
 - a. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation en vertu de l'article 103.1 du Code des professions
 - b. Nouvelle consultation des CRHA | CRIA présents à l'assemblée sur le montant de la cotisation annuelle
11. Approbation de la rémunération des administrateurs élus
12. Questions diverses
13. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Philippe de Villers, CRHA, à titre de président et au nom du conseil d'administration de l'Ordre, est heureux d'accueillir les CRHA | CRIA présents à l'assemblée générale annuelle. Il est accompagné de M^e Manon Poirier, CRHA, directrice générale de l'Ordre.

Le président présente les administrateurs et administratrices qui ont composé le comité exécutif de l'Ordre pour la période 2021-2022. Ceux-ci sont présents en studio, à l'exception de Rémi St-Gelais, CRIA, qui a dû participer à distance. Pascal Blanchette, ing., Marie-Josée Douville, CRHA, ainsi que Sylvie St-Onge, CRHA, Distinction Fellow, adressent leurs salutations à tour de rôle.

Le président explique que l'Ordre présente une fois de plus son assemblée en mode virtuel considérant que le taux de participation des CRHA | CRIA démontre que la formule est appréciée. Il rappelle que la participation des professionnels sera sollicitée tout au long de l'assemblée. À des fins procédurales, le président demandera, avant chaque vote sur une résolution, s'il y a un proposeur et un appuyeur. Il ajoute qu'au moment opportun, les CRHA | CRIA seront en mesure, directement à l'écran, de proposer ou d'appuyer une résolution, de voter et de soumettre des questions et des commentaires sur un point à l'ordre du jour via la boîte de questions.

Le président mentionne que les documents relatifs à l'assemblée sont disponibles pour téléchargement sur la plateforme de diffusion. Il rappelle qu'il est possible de les consulter sur le site Web de l'Ordre depuis le 21 septembre dernier. Pour procéder à l'ouverture de l'assemblée, il rappelle que le quorum de 50 CRHA | CRIA doit être atteint.

Le quorum requis étant atteint, le président déclare officiellement l'assemblée ouverte à 8 h 36.

Il remercie les administrateurs et administratrices pour la période 2021-2022. Il explique que derrière leurs fonctions se cachent beaucoup de travail, de rencontres et de préparation ainsi que des participations à des formations, ce qui permet à l'Ordre de bien réaliser sa mission de protection du public. Il souligne également la contribution significative des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

2. PRÉSENTATION DES RÈGLES APPLICABLES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le président rappelle aux CRHA | CRIA l'importance de participer à leur assemblée générale en posant des questions ou en formulant des commentaires via la boîte de questions réservée à cet effet. Il demande par ailleurs de n'intervenir qu'une seule fois pour chaque point, dans le but de favoriser une meilleure gestion des questions et commentaires.

Les questions sont admissibles à tout moment de l'assemblée. Les questions concernant les états financiers, la nomination des auditeurs, la rémunération des administrateurs élus et la cotisation annuelle pourront obtenir une réponse durant les segments correspondants. Pour ce qui est des autres questions, une réponse sera donnée à la fin de l'assemblée. Si certaines d'entre elles demeurent sans réponse en raison d'une contrainte de temps, une réponse sera envoyée par écrit dans les jours suivant l'assemblée. Un document contenant le sommaire des questions et des réponses sera disponible pour consultation sur la page consacrée à l'assemblée générale annuelle sur le site Web de l'Ordre.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président invite les CRHA | CRIA à prendre connaissance de l'ordre du jour affiché à l'écran. Il rappelle que celui-ci était disponible sur le site Web de l'Ordre et qu'il a également été transmis avec l'avis de convocation. Il invite les professionnels à poser leurs questions ou à formuler leurs remarques concernant l'ordre du jour; il n'y en a aucune.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption de l'ordre du jour et demande ensuite le vote.

Geneviève Bilodeau, CRIA, propose la résolution et Loïc Simard-Duguay, CRHA, l'appuie.

RÉSOLUTION AGA-26102022-001

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Adoptée à la majorité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE PRÉCÉDENTE

Le président demande à être dispensé de la lecture du procès-verbal, à moins d'une opposition. Il invite ensuite les professionnels à transmettre leurs questions ou commentaires concernant le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021. Il n'y a aucun commentaire ni aucune question.

Le président demande un proposeur et un appuieur pour l'approbation du procès-verbal. Il précise qu'il faut avoir été présent à cette assemblée pour proposer et appuyer la résolution. Il demande ensuite le vote.

Marie-Ève Robichaud, CRHA, propose la résolution et Philippe Lévesque-Groleau, CRHA, l'appuie.

RÉSOLUTION AGA-26102022-002

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ACTIVITÉS 2021-2022

Le président souligne que l'année 2021-2022 s'est avérée intéressante considérant la reprise des événements en présentiel, la volonté de chacun de retrouver ses repères ainsi que l'adaptation au mode de travail hybride. Cette nouvelle réalité a permis aux CRHA | CRIA d'influencer les organisations et de tester différents modèles d'organisation du travail. Il ajoute que le conseil d'administration ne fait pas exception à cette nouvelle façon de travailler et que certaines séances ont lieu à distance, tandis que d'autres ont lieu en présentiel. Le président tient à remercier les professionnels pour leur présence

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



auprès des entreprises, des dirigeants et des travailleurs afin de les aider dans cette transition. Il déclare que les CRHA | CRIA ont su incarner la mission de protection du public de l'Ordre.

Pour ce qui est de l'Ordre, il mentionne que beaucoup d'outils ont été mis au point et que plusieurs formations ont été offertes gratuitement. Il mentionne être fier de la pertinence de la planification stratégique de l'Ordre qui a permis de faire face aux différents bouleversements. Il poursuit en soulignant le travail de l'équipe de l'Ordre, qui a rendu le tout possible par son dévouement et son travail sans relâche. Au cours de la dernière année, l'équipe s'est pleinement investie pour soutenir non seulement les CRHA | CRIA dans leur pratique professionnelle, mais aussi les organisations et les individus pour les aider à faire face avec confiance aux chamboulements et défis vécus.

Le président remercie les membres du conseil d'administration d'avoir été présents en tout temps. Il les remercie également pour leur expertise, générosité, réflexion, sagesse et bienveillance au sein des différents comités. Il prend le temps de féliciter le travail de l'équipe de l'Ordre dirigée par M^e Manon Poirier, CRHA, qu'il remercie également. Il tient par ailleurs à remercier les différents bénévoles qui jouent un rôle clé par leur participation aux comités de l'Ordre et dans l'atteinte de l'objectif de protection du public que prône l'Ordre. Les centaines d'heures de bénévolat permettent à l'Ordre d'atteindre ses objectifs et font une réelle différence pour le public.

6. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ACTIVITÉS 2021-2022

Le président débute en dressant le portrait de la dernière année du comité de planification stratégique considérant l'absence de Rémi St-Gelais, CRIA, président de ce comité.

Comité de planification stratégique

Le président rappelle le mandat du comité de planification stratégique, lequel est d'élaborer, avec la direction générale, les orientations stratégiques de l'Ordre, puis de les soumettre au conseil d'administration pour approbation. Le comité s'assure par la suite que les activités déployées par l'Ordre sont bien alignées sur cette planification. Le comité, composé de trois membres du conseil d'administration et de deux membres externes, s'est employé à effectuer le suivi du plan annuel 2021-2022. À la fin de l'exercice, le comité a confirmé la pertinence des activités mises de l'avant par l'équipe de l'Ordre et, surtout, l'atteinte des objectifs que l'Ordre s'était fixés pour chacun des axes principaux.

Le comité a également pu valider le plan annuel 2022-2023 découlant de la planification stratégique 2022-2025 présentée l'an passé lors de l'assemblée générale annuelle et approuvée par le conseil d'administration. Les résultats de ce plan annuel seront présentés l'an prochain.

Il termine en soulignant, au nom du président du comité, Rémi St-Gelais, CRIA, l'excellent travail des employés de l'Ordre et adresse des remerciements aux membres du comité de planification stratégique qui se sont assurés de la bonne direction de la nouvelle planification stratégique 2022-2025.

Comité d'audit

Le président cède la parole à Pascal Blanchette, ing., président du comité d'audit. M. Blanchette amorce son discours en expliquant le mandat du comité d'audit au sein de l'Ordre, qui est d'assurer la

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



vigie des finances, la préparation du budget ainsi que les prévisions de l'impact des sources de revenus sur le budget, notamment la stratégie à adopter pour l'augmentation de la cotisation annuelle pour assurer le bon fonctionnement de l'Ordre. Il ajoute que le comité travaille également avec l'auditeur externe à la préparation des états financiers et s'assure que les contrôles internes en place sont efficaces et bien suivis. Du travail est par ailleurs effectué en lien avec la politique de placement, dont le sujet sera abordé plus tard dans cette assemblée. Le comité d'audit collabore également avec la direction sur différents projets, tels que la gestion des risques, les enjeux de sécurité de l'information et les projets informatiques.

Finalement, M. Blanchette énumère les principales réalisations du comité, notamment le suivi du projet Carrefour RH, qui, déjà bien entamé, continue sa progression ainsi que l'implication du comité dans le projet de renouvellement du bail des locaux de l'Ordre qui arrive à échéance en novembre 2023.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le président cède la parole à Sylvie St-Onge, CRHA, Distinction Fellow, présidente du comité de gouvernance et d'éthique. Mme St-Onge débute en mentionnant que le comité a pour mandat d'assurer que le conseil d'administration et la direction de l'Ordre adoptent et appliquent les meilleures pratiques du domaine. Au cours de l'année 2021-2022, en sus d'assumer ses responsabilités statutaires annuelles à l'égard, notamment, du bilan des compétences et de la formation des membres du conseil d'administration, le comité a concentré ses travaux sur deux activités clés :

1. Revoir le formulaire d'évaluation de la performance du conseil d'administration ainsi que d'élaborer un formulaire pour évaluer la performance de chacun des quatre comités de gouvernance du conseil d'administration;
2. Réviser la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration.

Mme St-Onge indique que l'année 2021-2022 a été particulièrement chargée pour son comité et elle tient à remercier les quatre autres membres du comité, soit René Joyal, CRHA, Katy Langlais, CRHA, Philippe Lévesque-Groleau, CRHA, et Sophia Nardelli, CRHA, et souligne leur engagement.

Elle remercie également M^e Josiane Fréchette, secrétaire de l'Ordre, ainsi que M^e Poirier, directrice générale, qui ont constamment appuyé le comité dans la réalisation de son mandat.

Comité des ressources humaines

Le président cède la parole à Marie-Josée Douville, CRHA, ECH, qui était présidente du comité des ressources humaines pour la période 2021-2022. Mme Douville explique que le comité des ressources humaines a pour mandat d'assurer la mise en place de pratiques, de politiques et de normes visant à garantir une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Elle ajoute que les principaux objectifs de ce comité sont de chapeauter la philosophie de rémunération globale de l'Ordre et d'encadrer l'établissement d'un programme de gestion de la relève pour les dirigeants et les employés de l'Ordre. Le comité est appelé à exercer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration et à lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



Mme Douville passe ensuite aux différentes réalisations du comité pour l'année 2021-2022, notamment la révision de la structure de rémunération des employés de l'Ordre ainsi que la révision du plan de relève pour les postes critiques de l'organisation. Par ailleurs, comme chaque année, le comité a assuré une vigie des risques en ressources humaines et procédé à la détermination des objectifs ainsi qu'à l'évaluation annuelle de la direction générale.

Finalement, le comité a procédé à la révision de son mandat, en collaboration avec le comité de gouvernance et d'éthique.

7. BILAN DES ACTIVITÉS 2021-2022 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le président cède maintenant la parole à M^e Poirier, directrice générale. Celle-ci déclare qu'il est toujours délicat de résumer une année de travail en quelques minutes seulement. Elle s'excuse à l'avance auprès de son équipe de ne pas pouvoir rendre hommage à tout le monde. Elle salue leur résilience, leur capacité d'adaptation et leur grande volonté de se remettre en question et à viser l'amélioration continue.

M^e Poirier poursuit en abordant le mandat principal de l'Ordre, soit la protection du public. Elle explique que l'Ordre a pour mission de s'assurer de la compétence des professionnels, puisqu'il est le gardien de l'accès au titre. Elle déclare que les professionnels sont copropriétaires du titre et que leurs compétences se reflètent les uns sur les autres. Pour atteindre cette mission, l'Ordre a beaucoup investi dans l'accès à la profession au cours de la dernière année. L'Ordre a notamment revu l'examen d'équivalence, lequel est désormais beaucoup plus calqué sur la pratique réelle et propose dorénavant des analyses de cas, plutôt que des questions à choix multiples, pour se rapprocher le plus possible de la pratique authentique. Le bilan de ce changement est, à ce jour, très positif. L'Ordre a par ailleurs travaillé en collaboration avec les universités; des échanges constructifs ont eu lieu et ont rassuré l'Ordre sur la santé de la profession et sur la volonté commune de former de futurs CRHA | CRIA. M^e Poirier ajoute que l'Ordre passe progressivement de quatre baccalauréats accordant un accès direct à la profession à une dizaine. Dans ce processus, la volonté de l'Ordre était de rehausser les exigences de formation dans le but de s'assurer de la compétence des CRHA | CRIA. Au terme de quelques années de réflexion, l'Ordre a aussi créé le portfolio d'équivalence. Ce cheminement vise les professionnels en ressources humaines ou en relations industrielles qui ont plus de dix années d'expérience dans le domaine, et est une alternative à l'examen d'équivalence. Le processus se veut aussi rigoureux que l'examen d'équivalence et se base sur les mêmes critères. M^e Poirier explique que des candidats ont déjà entamé cette voie. Elle recommande aux CRHA | CRIA présents de partager l'information.

M^e Poirier ajoute que plusieurs efforts ont été déployés pour vérifier si le processus d'admission de l'Ordre comportait des barrières systémiques, que ce soit dans les questions ou dans le processus. Il s'agissait de s'assurer que le processus était accessible et exempt de discrimination; l'équipe de l'Ordre a travaillé dans ce sens avec des équipes de différentes universités.

Chaque année, l'Ordre reçoit environ 1 300 demandes d'admission et inscrit plus de 1 000 nouveaux CRHA | CRIA au tableau de l'Ordre. Au total, l'Ordre compte près de 12 000 CRHA | CRIA et, malgré les tendances démographiques, il connaît une croissance de son bassin de professionnels.

Outre l'accès à la profession, le rôle de l'Ordre vise aussi le maintien des compétences. Comme tous les ordres, l'un des outils utilisés dans ce but est l'inspection professionnelle. Au cours de la dernière année, plus de 1 000 inspections ont été réalisées. Auparavant, les inspections se faisaient sous forme

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



de rencontres en personne; elles se déroulent désormais sous forme virtuelle et se passent très bien. M^e Poirier explique que l'Ordre mesure la satisfaction, l'impact et l'apprentissage que chaque professionnel vit au travers du processus d'inspection. Ce processus vise la conformité, mais poursuit également un objectif de développement professionnel. Pour soutenir la compétence et le développement, l'Ordre dispose également d'autres moyens, comme le Carrefour RH, qui offre aux CRHA | CRIA, du contenu varié et de qualité, par sa plateforme. Le Carrefour RH est également un outil de référence permettant également de faire comprendre certaines notions à des collègues non CRHA | CRIA ou même à des clients. M^e Poirier ajoute que la ligne INFO-DÉONTO, soutenue par le bureau du syndic, est un autre outil à la disposition des professionnels lorsque ceux-ci se posent des questions déontologiques.

Comme le soutien passe également par la formation, du contenu et des guides ont été créés pour soutenir la pratique. Une restructuration à l'interne a eu lieu pour continuer à offrir un rythme proactif et pour pouvoir dégager du temps pour créer des parcours de développement de plus longue haleine. En fin d'année, le centre de recherche et d'innovation a été créé pour répondre à la volonté de l'Ordre d'avoir encore plus de profondeur dans ses interventions et d'être un incubateur de nouveauté et d'innovation.

M^e Poirier ajoute que l'Ordre joue un rôle important dans la société et que sa présence dans les médias a pour but de sensibiliser l'opinion publique face aux enjeux en ressources humaines. L'Ordre est très sollicité et proactif pour mettre de l'avant plusieurs sujets liés au travail et à l'emploi. Il investit également beaucoup de temps dans la construction de relations avec le gouvernement en place, les parties de l'opposition et les hauts fonctionnaires; ainsi, lorsque des politiques publiques font l'objet d'une révision, l'Ordre fait partie des organisations à contacter pour conseiller le gouvernement sur les marches à suivre, ce qui démontre la crédibilité de la profession.

Finalement, l'Ordre en tant qu'employeur a très à cœur de mettre en place toutes les pratiques de gestion qu'il recommande lui-même sur la place publique. L'Ordre figure donc parmi les entreprises en santé et est reconnu comme employeur remarquable; il déploie des efforts pour maintenir cette reconnaissance et conserver l'appréciation de ses employés. Du temps a également été investi pour penser et créer le modèle de travail hybride postpandémique, dans le souci que cette expérience puisse influencer d'autres organisations, la philosophie de l'Ordre étant de favoriser la présence au bureau pour des moments à valeur ajoutée. L'Ordre continue, par plusieurs interventions sur la place publique, d'aider les organisations à réfléchir au-delà de la prise de décision sur le nombre de jours en présentiel et à y mettre tout le soin possible pour que, collectivement, le mode hybride soit une réussite collective tant l'équipe de direction que le conseil d'administration de l'Ordre ont à cœur de servir d'exemple.

Pour terminer, M^e Poirier remercie le conseil d'administration pour son soutien, sa clairvoyance et ses questionnements. Elle remercie les plus de 200 bénévoles, très engagés et généreux, pour leur apport essentiel à l'Ordre.

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2021-2022

Le président cède la parole à Pascal Blanchette, ing., trésorier de l'Ordre, pour la présentation des états financiers audités par la firme Deloitte pour l'exercice 2021-2022.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



M. Blanchette présente un tableau détaillant les revenus d'exploitation, les placements, les charges et l'excédent et compare les données de l'exercice 2021-2022 avec celles de l'année précédente. Du côté des revenus et des charges, on constate une augmentation du même ordre de grandeur qu'à l'habitude; il n'y a donc rien de particulier à signaler.

Pour ce qui est des placements, de grands chamboulements sont observés sur les marchés depuis environ deux ans et l'Ordre n'est pas épargné. C'est pourquoi les revenus de placements ont connu une très nette diminution. Cette diminution est d'autant plus visible en raison du moment où le creux a eu lieu, soit au premier trimestre, après le début des états financiers. Au bout du compte, l'Ordre demeure toutefois dans le positif à l'état des résultats pour l'année 2021-2022, affichant un excédent d'environ 147 000 \$.

M. Blanchette présente maintenant la répartition des sources de revenus de l'Ordre, soit les cotisations, la formation continue, les services aux CRHA | CRIA, la vente et la location de biens et services, les admissions, les revenus de placement et les subventions. Il explique que la cotisation représente la principale source de revenus de l'Ordre et que cette année marque le retour de certaines activités de formation en personne, avec la fin des mesures sanitaires.

Il présente ensuite un tableau détaillant les principales variations des charges et mentionne que les charges connaissent pour la plupart une évolution cohérente avec l'augmentation des revenus. En pourcentage, on constate que les dépenses pour les admissions ont été plus élevées que par le passé, notamment en raison de la création du portfolio d'équivalence qui a nécessité des investissements. Ces coûts ne seront toutefois pas récurrents.

L'amortissement correspond aux dépenses pour le Carrefour RH et à certains projets technologiques amorcés au cours des années précédentes, à savoir des projets capitalisés, donc passés en amortissement année après année. M. Blanchette présente ensuite le détail de certaines charges selon leur nature, et souligne que le salaire représente le poste de dépenses principal. Il demande si les participants ont des questions.

Un CRHA | CRIA demande quel est le portefeuille de placement et dans quoi l'Ordre investit. M. Blanchette explique que l'Ordre s'est doté depuis quelques années déjà d'une Politique de placement qui a été élaborée en collaboration avec un expert externe pour encadrer les pratiques du courtier avec lequel l'Ordre fait affaire. L'Ordre n'a pas un seul portefeuille, mais dispose plutôt d'une stratégie aux multiples facettes. Il ajoute que, de façon générale, ce sont des placements à faible risque, ce qui explique que l'Ordre a quand même enregistré un rendement positif, et ce, malgré la chute marquée des marchés dans la dernière année. Il n'est pas en mesure de dresser la liste des placements, car ils sont beaucoup trop nombreux et fluctuent au quotidien.

9. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

Le président explique que le Code des professions prévoit qu'il appartient aux CRHA | CRIA réunis en assemblée de nommer les auditeurs chargés de la vérification des livres et des comptes de l'Ordre. Il rappelle que le conseil d'administration avait confié la vérification financière de l'Ordre pour la période 2021-2022 à la firme Deloitte et que l'assemblée doit adopter cette année par résolution la nomination des auditeurs.

La résolution est présentée à l'écran et est également disponible pour téléchargement.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



Le président demande s'il y a des questions ou des commentaires; il n'y en a pas.

Il demande s'il y a un proposeur et un appuyeur pour la résolution sur la nomination des auditeurs pour l'exercice 2022-2023.

La résolution est proposée par Marie-Josée Biédron, CRHA, et appuyée par Sophie Quévillon, CRHA.

Le président demande ensuite le vote.

RÉSOLUTION AGA-26102022-003

CONSIDÉRANT que le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an, renouvelable sur approbation des CRHA | CRIA à l'assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et le conseil d'administration, après analyse et discussion, recommandent aux CRHA | CRIA présents à l'assemblée générale annuelle de nommer la firme MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022-2023;

CONSIDÉRANT que les CRHA | CRIA nomment l'auditeur indépendant pour l'exercice financier en cours lors de l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions;

IL EST RÉSOLU

De nommer la firme MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

Adoptée à la majorité.

10. COTISATION ANNUELLE 2022-2023

Le président passe au point concernant la cotisation annuelle 2022-2023.

Il mentionne que, depuis les changements apportés au Code des professions en 2018, l'approbation du montant de la cotisation annuelle revient au conseil d'administration, et non plus aux CRHA | CRIA en assemblée. Un processus de consultation est toutefois mis en place avant l'assemblée générale pour que les professionnels puissent exprimer leur avis sur le montant de la cotisation avant qu'il soit fixé par le conseil d'administration.

Le président rappelle le processus, qui consiste en une détermination provisoire du montant de la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2023-2024 et à la communication des documents en lien avec cette décision, soit les prévisions budgétaires 2023-2024, le projet de résolution sur la cotisation annuelle 2023-2024 et le rapport annuel 2021-2022 qui inclut les états financiers audités. Les CRHA | CRIA ont eu un mois pour transmettre leurs commentaires sur la cotisation pour la prochaine période.

Le président explique ensuite la façon dont la cotisation annuelle est déterminée chaque année. Il souligne que le conseil d'administration tient à ce qu'il n'y ait pas d'augmentations trop importantes et

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



pour la prochaine année, celui-ci a voté en faveur d'une augmentation de la cotisation. Le président présente ensuite un tableau détaillant les augmentations de la cotisation annuelle de 2020 à 2023. Il ajoute que, depuis près de dix ans, l'Ordre aligne les augmentations sur l'Indice des prix à la consommation (IPC). Actuellement, l'IPC étant assez élevé (6,7 %), le conseil d'administration a décidé de ne pas le suivre et propose exceptionnellement une augmentation de 2 %, soit 12 \$. Le président rappelle que le document d'information transmis au sujet de la cotisation annuelle comprend les prévisions budgétaires permettant de voir où l'argent est investi.

A. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE SUR LA CONSULTATION DES CRHA | CRIA EN VERTU DE L'ARTICLE 103.1 DU CODE DES PROFESSIONS

Le président cède la parole à M^e Poirier pour qu'elle présente le rapport de la secrétaire de l'Ordre sur les commentaires reçus durant la première phase de consultation auprès des CRHA | CRIA.

M^e Poirier débute en remerciant tous les CRHA | CRIA qui ont participé au processus de consultation sur la cotisation annuelle 2023-2024. Elle précise qu'elle présente le rapport au nom de la secrétaire de l'Ordre, M^e Josiane Fréchette.

À la suite de la consultation, 59 commentaires ont été reçus. 33 répondants étaient en accord avec le nouveau montant de la cotisation, 17 ne se sont pas prononcés et 9 étaient en désaccord. M^e Poirier dresse ensuite le sommaire des commentaires reçus en faveur et en défaveur de l'augmentation.

M^e Poirier rappelle qu'une deuxième consultation aura lieu dans quelques instants. Elle souhaite au préalable apporter quelques éléments d'information en lien avec les commentaires reçus.

Elle présente un tableau comparatif indiquant le montant de la cotisation annuelle 2022-2023 d'autres ordres professionnels ainsi que le nombre respectif de professionnels inscrits. Elle ajoute que l'Ordre a maintenu le programme de paiements échelonnés instauré durant la pandémie. Du côté de la formation, l'Ordre fournit un effort constant pour demeurer vigilant par rapport au coût moyen d'une heure de formation. D'ailleurs, une étude de marché a permis de constater que l'Ordre ne se situe pas parmi les organisations offrant les coûts de formation les plus élevés. Il offre encore plusieurs activités de formation gratuites afin de soutenir les professionnels dans leurs fonctions.

B. NOUVELLE CONSULTATION DES CRHA | CRIA PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE SUR LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Avant de procéder à la deuxième phase de consultation, M. de Villers prend le temps de lire le projet de résolution au bénéfice des participants. Il ajoute que le conseil d'administration l'adoptera à la séance de novembre, après avoir récolté les commentaires et les questions qui suivront la lecture de la résolution.

PROJET DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT l'inflation qui atteint des sommets cette année, soit un taux de 6,7 % en mars 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit d'augmenter, exceptionnellement, la cotisation de 2 % pour l'exercice financier 2023-2024;

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



CONSIDÉRANT que cette exception est valide seulement pour la cotisation 2023-2024, après quoi la stratégie d'augmentation basée sur la variation de l'Indice des prix à la consommation de l'Institut de la statistique du Québec (« IPC »), définie comme étant la variation de l'IPC entre les mois de mars à mars pour la plus récente année financière, sera utilisée;

CONSIDÉRANT que le comité d'audit et le conseil d'administration ont examiné les orientations budgétaires 2023-2024;

CONSIDÉRANT que, conformément au Code des professions, la cotisation pour l'exercice financier 2023-2024 est fixée par le conseil d'administration de l'Ordre, après consultation des CRHA | CRIA réunis en assemblée générale et après prise en compte des commentaires reçus dans le cadre de la consultation des CRHA | CRIA tenue au moins 30 jours avant l'assemblée ;

IL EST RÉSOLU

D'indexer la cotisation annuelle des CRHA | CRIA de 2 %, arrondie au dollar le plus près, soit une augmentation de 12 \$ pour l'exercice financier 2023-2024, la cotisation annuelle passant ainsi à 610 \$ pour cette période.

M. de Villers invite les CRHA | CRIA présents à communiquer leurs questions ou leurs commentaires relatifs au montant de la cotisation annuelle.

Une professionnelle demande combien de CRHA | CRIA compte l'Ordre. M. de Villers répond qu'au 31 mars 2023, l'Ordre comptait 11 801 CRHA | CRIA. Il est fort probable que l'Ordre atteigne la barre des 12 000 CRHA | CRIA pour la période 2023-2024.

Une autre professionnelle demande quelle est la perspective envisagée pour le montant de la cotisation sur une période de deux ou trois ans. Le président explique que la stratégie historiquement adoptée par l'Ordre est de suivre l'IPC, mais qu'il a exceptionnellement été convenu de faire une pause pour la période 2023-2024. L'Ordre a coutume de s'adapter chaque année selon le contexte. Il est donc difficile de prédire où l'Ordre en sera dans trois ans concernant la cotisation. Cependant, le président assure que les finances de l'Ordre sont en bonne santé et que rien n'indique un changement majeur.

Un CRHA | CRIA souligne qu'il est important, selon lui, que l'Ordre continue de suivre la pratique selon laquelle la cotisation évolue en fonction du statut (étudiant, nouveau CRHA | CRIA, retraité, etc.) M^e Poirier confirme que l'Ordre applique toujours les différentes classes de cotisation, parmi lesquelles se trouve celle des nouveaux diplômés, qui est réduite dans la première année. Il y a également le statut de retraité, le congé parental et le congé de maladie qui peuvent donner droit à des allègements au niveau du paiement de la cotisation.

Un autre CRHA | CRIA demande si l'Ordre compte poursuivre l'offre de formation gratuite et à distance lorsque c'est possible. M^e Poirier confirme que cela fait partie des plans pour la suite. Au cours de la dernière année, toutes les formations se sont faites à distance. Bien qu'il soit fort agréable de tenir des activités en présentiel, l'Ordre a compris le souhait des professionnels de pouvoir assister à des formations à distance et asynchrones.

Une professionnelle estime quant à elle qu'il conviendrait de faire attention aux tarifs, considérant que la pratique n'est pas à titre réservé. Le président comprend le commentaire, mais rappelle que l'Ordre

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



pratique les mêmes activités que les autres ordres ayant des actes réservés et que l'obligation déontologique des CRHA | CRIA est la même que pour les autres professionnels.

Le président remercie tous les CRHA | CRIA de leurs questions et passe au point suivant.

11. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

M. de Villers relate qu'en octobre 2019, lors de l'assemblée, les CRHA | CRIA ont approuvé la rémunération des administrateurs. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2020, les administrateurs et le président de l'Ordre reçoivent un jeton de présence pour chaque séance du conseil d'administration à laquelle ils assistent. Pour l'exercice financier 2023-2024, le conseil d'administration souhaite augmenter la valeur des jetons de présence en accord avec l'esprit de la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration. Le Code des professions prévoit que la rémunération doit être approuvée annuellement. Le président présente un tableau détaillant les changements apportés aux jetons de présence.

La résolution s'affiche à l'écran et est également téléchargeable sur la plateforme de diffusion. M. de Villers invite les CRHA | CRIA à émettre des commentaires ou à poser des questions relativement à la rémunération des administrateurs.

Une CRHA | CRIA demande si la valeur du jeton de présence est différente lorsqu'il s'agit d'une séance virtuelle. M. de Villers explique que, dans la politique précédente, une modulation était prévue lors des séances téléphoniques. Dorénavant, il n'y a plus de distinction : une expertise s'est développée pour garantir un bon déroulement des séances virtuelles qui, par ailleurs, sont bénéfiques pour l'Ordre puisqu'elles évitent les frais de déplacement.

Une autre CRHA | CRIA demande quel est le comparable avec les autres ordres professionnels. M. de Villers cède la parole à Mme St-Onge, qui a piloté le projet de modification de la Politique. Mme St-Onge explique que le comité a procédé à un balisage à l'automne dernier, auprès de l'ensemble des ordres professionnels. Une vingtaine ont répondu; douze ont été retenus, dont ceux qui comptaient environ 5 000 membres et plus, ceux-ci étant considérés comme suffisamment gros et constitués de comités avec lesquels il était possible de se comparer. Pour plusieurs ordres, notamment l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, le Barreau du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et l'Ordre des psychologues du Québec, le jeton s'élevait à environ 622 \$ par séance; la médiane était de 470 \$ par séance. L'Ordre est donc en dessous de la moyenne, situation avec laquelle le conseil d'administration est très à l'aise considérant que c'est la valeur symbolique qui est au cœur de la Politique.

Un CRHA | CRIA demande quelle est la fréquence des rencontres du conseil d'administration. M. de Villers répond qu'il y en a huit par année.

Un autre CRHA | CRIA demande pourquoi certains jetons de présence sont modulés alors que d'autres ne le sont pas. M. de Villers explique que les jetons des administrateurs peuvent être modulés selon les comités auxquels ils participent. La volonté n'est pas de verser un jeton pour une présence à un comité, car cela fait partie du rôle d'administrateur de s'impliquer dans les comités. Les jetons sont versés pour la présence des administrateurs aux séances du conseil d'administration. À titre d'exemple, un administrateur qui aurait participé à toutes les séances de son comité, mais uniquement à deux séances du conseil d'administration, se verrait recevoir seulement deux jetons de présence.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



Une autre professionnelle demande ce qui justifie que la valeur des jetons de présence augmente de 9,5 %, alors que la hausse de l'IPC est de 6,7 %. M. de Villers explique que la valeur des jetons de présence n'avait pas été revue depuis l'adoption de la politique en 2020. Le balisage a donc été effectué au complet dans la dernière année. Mme St-Onge ajoute que le jeton de présence ne constitue pas un salaire. Il a une valeur symbolique et le fait de recourir à l'IPC pour justifier l'augmentation n'est ni pertinent ni cohérent avec le principe.

M. de Villers passe maintenant à l'adoption de la résolution et demande un proposeur et un appuyeur.

Pierre Chaput, CRIA, propose la résolution et Daniel Gendron, CRIA, l'appuie.

M. de Villers demande le vote.

RÉSOLUTION AGA-26102022-004

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration a été adoptée par le conseil d'administration le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration prévoit qu'elle est révisée tous les trois ans par le comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à la révision de la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration au cours de l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration de modifier la Politique de reconnaissance de la contribution des membres du conseil d'administration ayant pour effet d'augmenter la rémunération des administrateurs pour l'exercice financier 2023-2024;

CONSIDÉRANT que l'Ordre a comme principale mission la protection du public et que le rôle du conseil d'administration est d'importance dans la poursuite de cette mission;

CONSIDÉRANT que l'Ordre tient à reconnaître l'engagement et la contribution du président et des administrateurs, de même que le temps et l'expertise qu'ils doivent consacrer à ces fonctions;

CONSIDÉRANT que les CRHA | CRIA approuvent la rémunération des administrateurs élus lors de l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions;

IL EST RÉSOLU

D'approuver comme suit, pour l'exercice financier 2023-2024, le jeton de présence des administrateurs élus du conseil d'administration :

- Président du conseil d'administration : 1 150 \$ par séance;
- Président d'un comité de gouvernance : 575 \$ par séance;

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



- Administrateur élu : 275 \$ par séance auquel s'ajoute 100 \$/ séance du conseil d'administration pour la personne membre d'un comité de gouvernance jusqu'à un maximum de 200 \$/ séance du conseil d'administration pour celle qui est membre de deux comités ou plus;
- Administrateurs nommés par l'Office des professions : l'Ordre verse la différence entre l'allocation de présence versée par l'Office et celle accordée aux membres élus;

Et d'approuver la rémunération des administrateurs élus du conseil d'administration pour l'exercice financier 2023-2024, conformément à l'article 104 du Code des professions, telle qu'elle est détaillée à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

12. QUESTIONS DIVERSES

Le président passe maintenant à une période de questions variées. Il demande aux CRHA | CRIA présents s'ils ont des questions ou des commentaires à soumettre avant la clôture de l'assemblée. Il rappelle que l'équipe donnera suite, par écrit, au cours des prochains jours à toutes les questions qui n'auront pas obtenu de réponse et qu'un document sera disponible pour consultation par tous, sur la page Web de l'assemblée générale.

Une CRHA | CRIA demande pourquoi certains baccalauréats de l'Université Sherbrooke se sont vu retirer le cheminement de CRHA, alors qu'il y a aujourd'hui plus de baccalauréats permettant un accès direct à la profession. M^e Poirier explique que, par le passé, l'Université Sherbrooke proposait un baccalauréat avec une mention « cheminement CRHA » qui le distinguait des autres; dorénavant, le baccalauréat n'a plus besoin de cette mention, mais il demeure un baccalauréat qui offre un accès direct au titre de CRHA | CRIA.

Une autre professionnelle aimerait connaître l'approche adoptée par le comité de gouvernance et d'éthique concernant les formulaires d'évaluation du conseil d'administration et des comités, par exemple l'autoévaluation. Mme St-Onge répond que chaque formulaire permet d'évaluer le conseil d'administration ou les comités pour voir comment ils fonctionnent, s'ils effectuent bien le mandat qui leur est conféré et pour connaître leur relation avec la direction. Une section est également prévue pour que les membres du conseil d'administration et les membres des comités indiquent dans quelle mesure ils pensent avoir contribué; une autre section est prévue pour les commentaires.

Une CRHA | CRIA estime que les placements sont possiblement trop à risque compte tenu de leurs différences considérables, et ce, malgré la volatilité des marchés. M. de Villers souligne qu'il est important de se souvenir que l'année précédente a été une année exceptionnelle en termes de rendement et que la situation est maintenant revenue à la normale. M. Blanchette ajoute qu'il est vrai que l'année précédente a été une année record en termes de revenus, mais il précise que ce n'est pas une question de volatilité, mais qu'il s'agit bien d'une diminution sur les marchés et que l'Ordre n'en est pas exempt. Le niveau de risque est quant à lui subjectif. De façon générale, il faut se rappeler que, plus on augmente le risque, plus les rendements seront élevés; le contraire serait plus inquiétant. Par exemple, si l'Ordre avait enregistré des rendements de 900 000 \$, cela aurait indiqué un niveau de risque possiblement trop élevé dans le choix des placements. Les résultats de l'Ordre sont conformes et même légèrement supérieurs à ce qui est constaté sur les marchés, tant pour les particuliers que

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



pour les entreprises. M. de Villers termine en indiquant que la Politique de placement est constamment réévaluée par le comité d'audit, qui est accompagné par des professionnels des services financiers.

Un CRHA | CRIA demande quelle est la proportion de CRHA et de CRIA inscrits au tableau de l'Ordre. M. de Villers répond que sur les 11 801 professionnels, 9 406 sont CRHA et 2 395 sont CRIA.

Un autre CRHA | CRIA demande pour quelle raison l'Ordre a choisi de changer de firme d'auditeurs. M. Blanchette explique que c'est une bonne pratique de changer d'auditeurs périodiquement; cela permet de bénéficier d'un regard différent sur les chiffres et, ainsi, de faire ressortir des éléments nouveaux.

Une autre professionnelle demande quelle est la position de l'Ordre pour réduire les iniquités sociales. Mme Poirier répond que l'Ordre peut contribuer à l'atteinte de cet objectif de différentes façons : par la prise de parole, par des données, de la recherche, ou encore par des pratiques mises de l'avant, ce que l'Ordre fait via différentes tribunes et différents médias. Au cours de la dernière année, l'Ordre s'est prononcé sur plusieurs sujets qui touchent à cette problématique d'iniquité sociale, notamment sur des dossiers de discrimination, de racisme et d'équité salariale. M. de Villers ajoute que, dans l'ensemble des prises de position publiques de l'Ordre, il y a toujours ce souci de justice sociale, par exemple en ce qui a trait au travail des enfants. C'est ce souci constant qui anime la perspective de protection du public pour les travailleurs, mais également pour les organisations.

Une CRHA | CRIA demande si le Gala RH sera de retour cette année. M^e Poirier répond qu'il sera effectivement de retour en 2023, et que la date exacte reste à confirmer.

Un autre CRHA | CRIA demande quel processus a été mis en place pour l'adoption de la plateforme de demandes destinée aux partis politiques dans le cadre de la campagne électorale provinciale; il se questionne également sur la raison de certaines positions qui, en apparence, s'éloignaient des enjeux de protection du public de la profession. M^e Poirier affirme que le moteur est bien la protection du public. La plateforme a été construite sur la base de consultations réalisées auprès de CRHA | CRIA et d'experts pour déterminer les enjeux et les préoccupations, ainsi que les espaces où l'Ordre peut jouer un rôle pertinent, et pour faire réfléchir. Cette année, le travail des jeunes a été un sujet très présent, tout comme les enjeux et les questions en lien avec l'équité, la diversité et l'inclusion. M^e Poirier ajoute qu'il existe aussi un comité de prise de position à l'Ordre, soit le comité exécutif, qui vient valider les prises de position avant qu'elles soient rendues publiques. Pour l'Ordre, le fait de pouvoir amener le public et les décideurs à changer ou non leur vision ou les politiques publiques est un véritable moteur pour ses interventions. M. de Villers termine en soulignant que tous les membres du comité exécutif ont été consultés pour la plateforme et qu'ils avaient posé quelques questions et émis certains commentaires, lesquels ont obtenu réponse. La plateforme a donc été appuyée.

Un CRHA | CRIA demande si l'Ordre pense revoir la taille et la situation géographique de ses locaux dans un contexte de télétravail, de formations virtuelles et de réduction des coûts. M^e Poirier répond que la situation géographique ne changera pas, car il est difficile pour l'Ordre d'être mieux situé. L'Ordre est donc actuellement en négociation avec le bailleur pour rester dans les locaux actuels. Présentement, la superficie est de 12 000 pieds carrés; suivant les besoins en lien avec le mode de travail hybride et à la suite d'une consultation auprès des employés, l'Ordre vise les 7 000 pieds carrés, ce qui permettra des économies, l'idée étant de réinvestir ces ressources, notamment dans l'expérience employé et dans les initiatives en ressources humaines.

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



Un autre CRHA | CRIA demande quelle place est laissée aux capitaux mettant de l'avant les facteurs ESG dans la politique de placement de l'Ordre. M. Blanchette explique qu'il ne connaît pas la proportion précise, mais que la Politique de placement mentionne que, dans la mesure du possible, le gestionnaire de portefeuille doit privilégier l'utilisation de fonds et de titres qui intègrent les facteurs de risques ESG. M. Blanchette soutient que l'Ordre a toujours été soucieux à ce sujet et que la politique de placement l'évoque clairement.

Une CRHA | CRIA aimerait savoir s'il est possible pour l'Ordre d'ajouter davantage de formations sur les relations de travail pour ceux qui se spécialisent dans ce domaine. M^e Poirier rappelle qu'un des événements forts de l'année est le Rendez-vous Relations au travail. Toutefois, elle prend bonne note de ce souhait d'ajouter des formations pour les CRHA | CRIA œuvrant davantage dans ce milieu.

Un CRHA | CRIA souhaite connaître la position de l'Ordre sur l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre et les personnes exclues du marché du travail en raison de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec. Il demande si l'Ordre a une intention de soutien envers la francisation. M^e Poirier répond qu'en ce qui a trait à la pénurie de main-d'œuvre, l'Ordre a posé plusieurs actions, notamment en soutien aux professionnels ou lors de ses interventions publiques. Pour ce qui est des personnes exclues du marché du travail en raison de la Loi sur la langue officielle, M^e Poirier indique ne pas avoir de données pour préciser une proportion et la rattacher à une action spécifique. Elle poursuit en soulignant que le discours et les pratiques mises de l'avant par l'Ordre visent à s'assurer que les organisations sont conscientes des compétences qu'elles recherchent. Souvent, les organisations éprouvent le problème inverse (beaucoup de postes pour lesquels la maîtrise des deux langues est exigée). Pour ce qui est du soutien face à la francisation, l'Ordre a toujours mis de l'avant le français; c'est la langue qui est utilisée par l'Ordre dans ses communications avec les CRHA | CRIA, tel que l'exige la loi. Enfin, concernant un positionnement public par rapport à la langue officielle, M^e Poirier déclare que ce sujet devrait d'abord être discuté avec le comité de prise de position de l'Ordre.

Une CRHA | CRIA demande si l'Ordre prévoit produire des capsules bilingues ou en anglais, ou permettre des formations bilingues en guise d'inclusion. M. de Villers répond que l'Ordre collabore de plus en plus avec CRHA Canada, qui produit du contenu bilingue. Des efforts sont donc déjà déployés en ce sens.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. de Villers remercie les CRHA | CRIA présents pour leur participation. Il rappelle que si certains ont des questions restées sans réponse, une réponse sera envoyée par courriel et que le tout sera publié sur le site Web de l'Ordre après l'assemblée.

Afin de clore l'assemblée, M de Villers demande un proposeur et un appuyeur.

Alisa Giacomini, CRIA, propose la résolution et Gabriel Raiche, CRHA, l'appuie.

M. de Villers ouvre le vote pour la levée de l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

RÉSOLUTION AGA-26102022-005

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de clore l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 59.



Philippe de Villers, CRHA
Président



M^e Josiane Fréchette
Secrétaire de l'Ordre